

#### JSIRP4A

### **Case management de liaison dans le Canton de Vaud (Suisse) pour les personnes incarcérées souffrant de pathologies mentales**

J.B Mollot, N. Vergne

CHUV, Département de psychiatrie, Service Médecine et Psychiatrie  
Pénitentiaire, Lausanne

Le réseau romand définit le case management comme « un modèle d'intervention personnalisée porté par un référent unique visant à l'efficacité, la transparence et le découplage de la prise en charge par une coopération interinstitutionnelle, interprofessionnelle et communautaire étroite. Il est réservé au suivi de situations particulièrement complexes » (1).

Notre action est ciblée sur les patients incarcérés soumis par la loi à une mesure thérapeutique institutionnelle, souffrant de psychoses, de retards mentaux ou de troubles de la personnalité et de comorbidités.

La vulnérabilité au stress et la pauvreté des outils d'adaptation dont ils disposent rendent leur réintégration difficile dans un système de soins « classique » et de fait dans la société elle-même.

La fonction a été pensée pour compléter l'offre de soins dans cette période de transition.

L'intervention demande une vision globale des besoins du patient. Ainsi elle est assurée par des infirmiers. Le case manager se positionne en interface avec le secteur pénal, pénitentiaire, le réseau hospitalo-ambulatoire et social. En favorisant la communication entre les partenaires, il participe à l'élaboration de projets adaptés aux besoins et aux objectifs du patient. Il s'agit alors de soutenir le patient dans son adhésion au projet de soins.

L'alliance thérapeutique favorise l'émergence des émotions en lien avec la transition afin de prévenir les difficultés d'adaptation. La collaboration avec les acteurs médico-socio-éducatifs et pénitentiaires est ici un outil puissant pour travailler l'empowerment et la gestion des émotions.

Nous développons ensuite des projets de soins avec les institutions d'accueil en adéquation avec les exigences pénales en visant un découplage entre le milieu ouvert et le milieu carcéral.

Notre mandat perdure après la période de détention. Cette stabilité du lien offre un point d'ancrage au patient dans son parcours.

La connaissance de ce parcours et des processus pénaux en cours permet de proposer une cohérence dans le suivi aux équipes soignantes des institutions ainsi qu'au réseau hospitalo-ambulatoire.

Cette fonction en devenir trouve un bon écho auprès du réseau. Le renforcement de l'offre de soins dans ces situations complexes a permis à certaines personnes au parcours chaotique de bénéficier in fine d'un lieu de soins adapté en milieu ouvert.

Mots clés : Déstigmatisation, Réseau, Réhabilitation, Projet de soins

Conflits d'intérêt : pas de conflit d'intérêt

Bibliographie :

(1) Pierre Gobet, Deborah Galster, Marion Repetti Fabienne Schere  
Estelle Constatntin

Le Case Management en contexte 2016 Edition EESP